

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 décembre 2024

**Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 49

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2024 (accusé de réception du 12/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Signature de marchés publics après consultation

Il s'agit d'autoriser la signature de trois marchés publics.

Lors de ses séances des 21 octobre et 18 novembre 2024, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- ***Enlèvement et traitement des déchets du centre technique municipal (CTM)***

La consultation a pour objet la réalisation de prestations d'enlèvement et de traitement des déchets du centre technique municipal (CTM). Cela concerne des déchets industriels banals, de cartons et de ferrailles.

Il s'agit de la relance d'une première consultation 0E24006, déclarée sans suite pour cause d'erreur de l'estimation du besoin par arrêté n° 6.24.234 DFCP du 23 juillet 2024.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel, attribué à un opérateur économique, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Le montant maximum annuel des prestations est défini comme suit :

Maximum HT
120 000,00 €

L'attributaire est la société GRANDJOUAN, sise 6 rue Nathalie Sarraute – 44 205 NANTES Cedex 2, sur la base d'un détail quantitatif estimatif annuel de 75 186,00 € HT et pour un montant maximum annuel de 120 000 euros HT soit 480 000 euros HT pour 48 mois.

Travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés (TCE)

Le marché a pour objet des travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants : Ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale, le CCAS et le CIAS. Le coordonnateur est la Ville de Quimper.

Sont concernées les opérations de travaux :

- Dont le montant est inférieur à 250.000 € HT en cas de multi lots ;
- Dont le montant est inférieur à 90 000 € HT en cas de lot unique.

En outre, l'acheteur pourra recourir à un tiers en cas d'incapacité du ou des titulaires du lot considéré à assumer la prestation. Des situations de rupture de stock ou d'indisponibilité des équipes du titulaire dans le cas de travaux devant être réalisés dans un délai contraint (par exemple des travaux à réaliser dans les écoles en période de vacances scolaires), relèveraient de cette dérogation.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 14 lots :

Lot(s)	Désignation
1	Démolition - Gros œuvre - Terrassement
2	Charpente bois - Couverture
3	Etanchéité
4	Serrurerie
5	Menuiserie extérieures PVC - Aluminium - Bois
6	Menuiserie intérieures Aluminium - Bois - cloisons sèches
7	Plafonds suspendus
8	Carrelage - faïence

9	Peintures - Revêtements muraux - sols souples
10	Courants fort - faible - SSI
11	Plomberie - Chauffage - Ventilation - Climatisation - Régulation
12	Rideaux - Stores - films vitrophanie
13	Signalétique
14	Systèmes d'accroche et d'accès aux toitures

Les variantes n'étaient pas autorisées.

La consultation prévoit un critère de développement durable pour la sélection des offres : dispositions prises par le candidat pour valoriser et recycler les déchets de chantier.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique pour les lots 1 à 4 et 6 à 14. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le lot 5 est passé en application des articles L2125-1 1° et R2162-7, R2162-8, R2162-10 et R2162-12 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à des marchés subséquents.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre séparé.

L'accord-cadre est conclu à compter du 02/01/2025 jusqu'au 02/01/2026 pour les lots n°1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14.

L'accord-cadre est conclu à compter du 21/04/2025 jusqu'au 02/01/2026 pour les lots n°5, 10 et 13.

À compter du 02/01/2026, l'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. Le terme maximal du contrat est donc fixé au 31/12/2029.

Le montant maximum des travaux pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Lots	Désignation	Maximum HT
1	Démolition - Gros œuvre - Terrassement	550 000,00 €
2	Charpente bois - Couverture	595 000,00 €
3	Etanchéité	495 000,00 €
4	Serrurerie	280 000,00 €
5	Menuiserie extérieures PVC - Aluminium - Bois	505 000,00 €
6	Menuiserie intérieures Aluminium - Bois - cloisons sèches	520 000,00 €
7	Plafonds suspendus	200 000,00 €
8	Carrelage - faïence	220 000,00 €

9	Peintures - Revêtements muraux - sols souples	600 000,00 €
10	Courants fort - faible - SSI	560 000,00 €
11	Plomberie - Chauffage - Ventilation - Climatisation - Régulation	500 000,00 €
12	Rideaux - Stores - films vitrophanie	115 000,00 €
13	Signalétique	125 000,00 €
14	Systèmes d'accroche et d'accès aux toitures	180 000,00 €

Le lot n° 5 a été déclaré infructueux.

Les attributaires de l'accord-cadre sont les suivants :

Lot	Entreprise	Montant du DPGF
1	SAS RENE JONCOUR 16 rue An Dour Ruz ZA de Bel Air 29 700 PLUGUFFAN	619 845,94 € HT
2	SMAC 10 rue de Kervézenec ZI de Kergonan 29 200 BREST	360 976,64 € HT
3	SOPREMA ENTREPRISES SAS 3 route de Boden 29 500 ERGUE GABERIC	483 440,69 € HT
4	SERRURERIE BRESTOISE ACIER 11 RUE Alfred Kastler 29 490 GUIPAVAS	230 775,00 € HT
6	SAS RENE JONCOUR 16 rue An Dour Ruz ZA de Bel Air 29 700 PLUGUFFAN	530 799,35 € HT
7	SAS ATLANTIC BATIMENT Zone du Coadic 29 470 LOPERHET	129 335,64 € HT
8	SARL LUCAS GUEGUEN 13 rue Albert Stephan 29 000 QUIMPER	208 995,17 € HT
9	SARL LUCAS GUEGUEN 13 rue Albert Stephan 29 000 QUIMPER	493 923,41 € HT
	PEINTURE EUROPEENNE (secteur 2) ZAE Saint Eloi BP 312 29 800 PLOUEDERN	719 638,64 € HT
	SARL LUCAS GUEGUEN 13 rue Albert Stephan 29 000 QUIMPER	493 923,41 € HT

Lot	Entreprise	Montant du DPGF
10	SNEF 1 rue Alice richard ZAC de Kerdrioniou 29 000 QUIMPER	343 243,89 € HT
11	EMALEC Bretagne 15 Boulevard Gabriel Lippmann BP 50074 29 802 BREST Cedex	390 677,96 € HT
12	SARL LANDREIN STORES ET AUTOMATISMES 5 route de Brest Zone artisanale de Brehuel 29 100 DOUARNENEZ	81 753,05 € HT
13	SIGMA SYSTEMS ZA Kerourvois Nord Ergué Gabéric 29 552 QUIMPER Cedex	117 310,80 € HT
14	SMAC 10 rue de Kervézenec ZI de Kergonan 29 200 BREST	81 498,00 € HT

- *Élaboration du schéma directeur d'aménagement lumière de la Ville de Quimper*

Le marché a pour objet la réalisation de prestations d'audits sécuritaires et énergétiques des installations d'éclairage avec relevés de points lumineux, la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement lumière et l'élaboration d'une charte de l'éclairage public.

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Audit patrimonial du parc d'éclairage public de la ville
02	Schéma directeur d'aménagement lumière et charte de l'éclairage public

Le lot 2 est décomposé en une tranche ferme et une tranche optionnelle en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique.

Tranche	Missions
Tranche Ferme (TF)	Réalisation du schéma directeur d'aménagement lumière
Tranche optionnelle 1 (TO1)	Charte de l'éclairage public

Chaque lot sera attribué à un seul opérateur économique.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le contrat est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à parfait achèvement des prestations, et en tout état de cause il ne pourra pas excéder 3 ans.

Chaque lot intègre une partie à bon de commande avec un montant maximum défini comme suit, montant qui s'ajoute au montant forfaitaire :

Pour le lot n°01 – Audit patrimonial Phase « Vérification du matériel d'éclairage en place à l'aide d'une nacelle et mise à jour de la base de données » : 160 000 euros HT

Pour le lot n°02 - Schéma directeur d'aménagement lumière et charte de l'éclairage public : « prestations additives » (réunion supplémentaire si besoin) : 5000 euros HT

Les attributaires du marché sont les suivants :

Lots	Attributaires	Montant du DQE (HT)
1	NOCTA BENE 1 rue de la Briaudière 37 510 BALLAN MIRE	82 670 € HT (maximum : 242 670 € HT)
2	L'OBSERVATOIRE DE LA NUIT 1 place de la Petite Hollande 44 000 NANTES	52 450 € HT (maximum : 53 250 € HT)

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer ces trois marchés publics.